



Bulletin d'Information  
Ville de Visan

A découvrir

Réunion de  
quartiers

Jeudi 8 mars  
Mercredi 11 avril

Conseil  
municipal au  
travail : séance  
du 21 février

Départ à la  
retraite :  
André  
BERNARD

**BUDGET**  
2017 : Question  
d'argent comme  
toujours

**NOUVEAUX  
ARRIVANTS A  
VISAN**  
Rencontre le  
Vendredi 30  
mars à 18h30

# Visan - Info

MARS — AVRIL 2018

N° 44

## Le Mot du Maire

Chers concitoyens,

Ce vendredi 9 février, nous avons eu le plaisir de souhaiter une bonne retraite à André BERNARD. Devant un parterre d'amis, de désormais anciens collègues de travail, d'élus et entouré de sa famille, j'ai retracé sa longue carrière de 40 ans au service des Visannais au travers des services techniques mais aussi au sein du Corps des Sapeurs-Pompiers. Derniers des quatre « dinosaures », André était la mémoire vivante des services techniques, mémoire qu'il transmet volontiers. Les discours et les cadeaux ont laissé la place à un moment de convivialité offert par la municipalité.

Notre budget est en pleine préparation. Comme vous le savez, nous avons de plus en plus de charges à supporter et de moins en moins de dotations de fonctionnement. Nous avons pu faire quelques économies grâce à une gestion stricte de nos dépenses et aux départs en retraite non remplacés de quatre de nos agents, mais nos marges de manœuvre restent très faibles. Malgré tout, et grâce aux subventions de l'État et du Département toujours plus dures à obtenir, nous avons pu mener à bien des projets qui nous tenaient à cœur. Les jardins partagés et la partie basse de la rue Réchaussil seront inaugurés bientôt, le restaurant scolaire devrait être opérationnel pour la rentrée 2018. J'en profite pour présenter nos excuses aux riverains de la rue Réchaussil, les travaux de goudronnage ayant été retardés à cause du froid.

Nous nous sommes rendus compte que la réfection de la toiture de notre école devenait une nécessité. Ce chantier qui n'était pas dans nos projets devient une priorité. Les premiers devis se montant à quelques 150 000 €, nous préparons les demandes de subventions.

La saison des assemblées générales bat son plein et je mets un point d'honneur à participer au maximum d'entre elles, la vie associative du village étant très importante. La dernière en date était celle de la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir. Nous sommes heureux de constater que son nouvel emplacement, plus visible, a permis de



voir augmenter considérablement le nombre de visiteurs. La vente de vin progresse et deux nouveaux vigneron ont rejoint l'association. Vous pouvez ainsi, en un seul lieu, acheter les vins de vigneron Visannais au même prix que dans leurs caveaux.

Cette année nous avons édité un agenda que nous avons eu le plaisir d'offrir à la population. La distribution a été confiée à La Poste mais il y a eu quelques soucis. En effet, dans certains quartiers, des personnes en ont reçus trois, ce qui induit que d'autres n'en ont pas eu. Pour pallier à cela, j'invite les personnes lésées à venir à la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir où les agendas sont disponibles.

Eric PHETISSON  
Maire de Visan

## ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La municipalité invite tous les nouveaux arrivants qui se sont installés sur Visan le :

**VENDREDI 30 MARS à 18h30**

**À l'Hôtel de Pellissier—(à côté de la mairie)**

Les présidents des associations de Visan seront présents pour présenter leurs activités.

Pour recevoir les informations de la mairie par mail, communiquez votre adresse électronique à l'adresse suivante :

[communication@visan-mairie.com](mailto:communication@visan-mairie.com)

- **Syndicat d'Électrification Vauclusien**  
Le conseil municipal a voté son adhésion au SEV du fait du retrait de la partie drômoise de la CCEPPG. Les communes de Grillon et Richerenches ont fait de même ; sauf Valréas qui ne peut adhérer n'étant pas commune rurale.
- **Affectation des crédits et montants pouvant être engagés par anticipation au vote du budget 2018**

Chapitre et libellé	Crédits ouverts en 2017
20 - Immobilisations incorporelles	22 034 €
21 - Immobilisations corporelles	217 238 €
23 - Immobilisations en cours	155 173 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	394 445 €

- **Cession de parcelle (AB 829)**  
Rétrocession pour l'euro symbolique et sous réserve des droits des tiers, le principe de la cession par la commune au profit de M et Mme HERVE de la parcelle AB n° 829 pour une surface totale de 90 m<sup>2</sup>. Les frais relatifs à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

- **Extension des compétences de la CCEPPG en terme d'inondation (GeMAPI) et approbation des statuts modifiés de la CCEPPG**

Le conseil municipal approuve l'extension du périmètre d'intervention de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, à compter du 1er janvier 2018, à la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), définies à l'article L.211-7 du Code de l'environnement. des acquéreurs. Les statuts de la CCEPPG sont modifiés et approuvés.

- **Tarifs communaux**

Le Conseil Municipal a regroupé l'ensemble des tarifs communaux sur une seule et même délibération. 3 modifications de tarif ont été votées.

## REUNION DE QUARTIERS

**JEUDI 8 MARS 2018**

A 18h30 à l'espace Gérard Sautel

Quartiers concernés : La Tour, La Buissonne, Le Gibard, Piolas, Montgillon, St Pierre, Le Garrigon, Les Crottes, La Bergide, La Bizarde, La Condamine, Le Pueys

**MERCREDI 11 AVRIL 2018**

A 18h30 à l'Espace Gérard Sautel

Quartiers concernés : Rousseton, La Bastide, La Matte, Ser-ratoris, Champier.

La municipalité a décidé de modifier les jours des réunions de quartiers et de les placer en semaine (fin de journée) en espérant que plus de citoyen.ne s puissent y participer.



### Tarifs aux cimetières :

	Durée	Ancien Cimetière et
Concession	Trentenaire	75 €/m <sup>2</sup>
	cinquantenaire	120 €/m <sup>2</sup>
Case columbarium	Trentenaire	450 €
	cinquantenaire	600 €

Une harmonisation des tarifs des concessions funéraires des cimetières communaux a été votée.

La médiathèque étant, désormais équipée d'un photocopieur couleur, le conseil municipal a décidé une revalorisation du tarif pour les copies noir et blanc et l'instauration d'un tarif pour les copies couleurs :

Tarif photocopies noir et blanc : 0,40 €/page  
Photocopies couleur : 0.50 €/page

- **« Rond-point des Anciens Combattants »**  
Dans le cadre du bicentenaire de l'Armistice de la Grande Guerre de 1914-1918, les CATM de Visan ont proposé que le rond-point de Visan soit baptisé « Rond-Point des Anciens Combattants » afin d'honorer notre devoir de mémoire. Le conseil municipal a répondu favorablement à cette demande. L'inauguration se fera le 11 novembre 2018.

- **État de péril de la « maison Isnard »**  
En raison de l'état de péril dans lequel se trouve le bâtiment située Avenue des Alliés à Visan, qui appartenait à M. Isnard, décédé le 19 mars 2011, il y a urgence à ce que des mesures soient prises pour garantir la sécurité publique. Le Tribunal Administratif a nommé un expert pour évaluer l'état de péril et les mesures à prendre. Les dépenses relatives à cette mise en sécurité de l'immeuble doivent être prises en charge par la commune. Le conseil municipal a approuvé l'engagement des dépenses liées à la procédure de mise en sécurité de l'immeuble (expertise, travaux déblaiement, réparation ou démolition, frais d'études.). Montant estimé (8 000 €).



Jour de grand froid à Visan ! C'est la fontaine du Puy Barret qui nous le dit. Pas besoin de thermomètre pour s'en persuader

## DEPART A LA RETRAITE d'André BERNARD - Discours du maire de Visan

Le départ à la retraite est toujours un moment particulièrement émouvant dans la vie d'un homme, pour lui-même et pour son entourage familial et professionnel.

Certain.e.s vivent le départ à la retraite comme une épreuve, un saut dans l'inconnu, d'autres l'abordent comme une nouvelle étape de leur existence et la jouissance d'un repos bien mérité après l'accomplissement de leur mission. Dans les deux cas de figure, une chose est évidente, c'est l'heure d'un bilan où l'on peut contempler le chemin parcouru.

Pour toi, André, ce fut une attente interminable ! Tu étais le plus ancien de l'équipe mais tu as d'abord dû regarder partir tes anciens collègues : André Signès fin 2015, puis ont suivi Serge et Jean-Pierre en septembre 2016. En effet, tu avais tes annuités mais en totalisant les arrêts successifs pour maladie ou accident du travail sur toute ta carrière tu dépassais les 12 mois tolérés pour un départ anticipé pour carrière longue... Il t'a donc fallu patienter un peu...

Lorsque je dis le plus « ancien » c'est peu dire... Tu as passé pas moins de 40 ans au service des Visannais !

Mais reprenons au début. Tu vois le jour le 15 Janvier 1956, second d'une fratrie de 11 enfants. Je salue la présence de ton père Etienne et lui adresse toutes mes félicitations pour sa contribution au développement démographique de la population. Un temps, la famille part vivre à Aouste-sur-Sye près de Crest puis vous reviez en 1962.

Tu passes ton enfance à Visan. Tu useras tes fonds de culotte sur les bancs de l'école à Visan mais également à l'école St Vincent et au lycée à Valréas.

Puis en 1973, tu choisis de t'engager dans l'Armée de Terre au Camp de Carpiagne à Aubagne. Tu y resteras 3 ans ½ en tant qu'instructeur dans le régiment de « l'Arme Blindée Cavalerie ». En 1974, tu épouseras Chantal et, libéré de ton engagement militaire, tu rentreras à Visan en Août 1976. Après un court passage à la cave coopérative en tant qu'ouvrier agricole, c'est en novembre 1977 que tu entreras en tant que contractuel à la mairie de Visan sous la municipalité de M. Georges Bonnefoy et tu n'en es plus sorti jusqu'à ce jour.

De votre union, naîtront 4 enfants : Hervé, Catherine, Olivier et Mickaël.

Tu t'investis dans la vie locale puisqu'en 1970, tu intègres le corps des sapeurs-pompiers volontaires, que tu quitteras après bien des années en tant que sous-officier. Au cours de cet engagement tu as reçu une médaille pour ta participation au grand feu de forêt de Baume de Venise en 1989. Tu entreras dans la vie associative, à la Boule Visanaise notamment ! Un temps, tu joueras même au foot. Tu seras également adhérent de l'ancêtre du FREP, l'association créée à l'époque pour gérer la cantine mais également au Comité des Fêtes avec Chantal, ton épouse.

Outre mon mandat, tu auras connu 4 maires successifs : M. Georges Bonnefoy, M. Pierre Constant, M. Gérard Sautel, et M. Henri Peissier.

Tu incarnes le « canal historique » de Visan que ce soit au sein de la vie associative ou à la mairie. A tes débuts à la mairie, tu assureras la collecte des ordures ménagères et seras préposé au service funéraire. Avec tes collègues de l'époque, c'est vous qui préparerez les concessions au cimetière et creuserez les fosses. Des taches pas forcément enviables mais nécessaires.

Puis tu participeras à nombre de réalisations pour la commune : les 2 casernes de pompiers, l'actuelle et avant elle, celle qui se trouvait sur la Place de la Coconnière où il y a maintenant la Maison du Tourisme. Mais il y a aussi la Salle Frédéric Mistral, le Centre Technique, la salle Jean Moulin, le Club House,... et j'en oublie certainement !

Je crois que nous avons tous à cœur de donner du sens à notre existence en apportant notre contribution à l'œuvre collective, c'est chose faite pour toi André et sois en remercié.

Aussi, l'heure n'est plus aux réalisations mais au repos bien mérité.

Désormais, ce temps libre, qui si souvent fait défaut, tu pourras en disposer, profiter de tes 4 petits enfants et t'adonner à ta passion : « la chasse ». Tu vas désormais littéralement déborder de temps pour t'y consacrer. Aussi à l'occasion de ton départ à la retraite nous nous sommes tous cotisés pour t'offrir ce bon d'achat chez l'armurier et la commune a le plaisir de t'offrir à Chantal et toi un bon cadeau pour un dîner dans une très bonne table !

Longue et heureuse retraite André !



### LES BREVES

#### Entretien des cimetières

*Les terrains ayant fait l'objet de concessions doivent être entretenus par les concessionnaires en bon état de propreté, les ouvrages en bon état de conservation et de solidité.*

*Les murs bordant les concessions doivent aussi être entretenus. En cas de défaillance la commune fera les travaux aux frais du concessionnaires*

*Attention ! Avant toute intervention vous devez vous rapprocher des services de la commune.*

#### Places minute

*Des places-minute sont en service devant la poste., 7 jours sur 7.*

*Vous devez disposer d'un « disque bleu »*

*Stationnement pas plus de 20 minutes.*

*L'absence de disque et dépassement du temps autorisé = verbalisation.*

#### Parking éphémère de la Cave

*La Cave coopérative de Visan a autorisé un parking éphémère d'été. En dehors de la période estivale, il est interdit de s'y garer.*

Année	Emprunts Capital restant dû	Emprunts Annuités	Charges de Personnel	Charges de Personnel hors Crèche	Evolution Frais de Personnel	Charges à caractère général	Total des Recettes de gestion courante	Taxes	DGF	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Capacité d'épargne NETTE	Capacité d'épargne BRUTE
2007	411 015 €	50 896 €	474 623 €	474 623 €	/	419 889,06 €	1 516 046 €	797 498 €	222 089 €	1 162 297 €	353 749 €	
2008	376 969 €	58 796 €	455 104 €	455 104 €	-4,11%	395 646,54 €	1 539 144 €	835 116 €	225 197 €	1 103 420 €	435 724 €	
2009	341 066 €	49 011 €	514 109 €	514 109 €	12,97%	372 100,99 €	1 442 543 €	783 154 €	191 199 €	1 156 193 €	286 350 €	
2010	304 256 €	46 358 €	572 049 €	572 049 €	11,27%	359 085,99 €	1 462 074 €	814 079 €	198 744 €	1 178 109 €	283 965 €	
2011	265 488 €	58 135 €	601 735 €	591 512 €	3,40%	330 446,28 €	1 535 189 €	849 520 €	203 645 €	1 202 494 €	332 695 €	
2012	1 247 638 €	123 057 €	773 419 €	609 955 €	3,11%	367 410,14 €	1 745 468 €	883 285 €	202 646 €	1 407 813 €	254 803 €	337 655 €
2013	1 164 786 €	127 954 €	805 956 €	631 659 €	4,53%	380 496,80 €	1 772 328 €	939 711 €	198 071 €	1 478 449 €	208 895 €	293 879 €
2014	1 079 802 €	127 872 €	831 983 €	659 714 €	3,48%	352 459,21 €	1 761 434 €	947 689 €	182 425 €	1 454 888 €	218 365 €	306 546 €
2015	991 621 €	111 219 €	667 651 €	667 651 €	1,20%	385 087,92 €	1 589 035 €	985 087 €	148 476 €	1 356 221 €	149 279 €	232 814 €
2016	908 086 €	103 472 €	625 442 €	625 442 €	-6,32%	300 615,99 €	1 465 945 €	1 000 986 €	111 906 €	1 200 937 €	194 527 €	265 008 €
2017	837 605 €	101 751 €	599 650 €	599 650 €	-4,12%	318 511,17 €	1 454 425 €	1 040 163 €	97 312 €	1 205 632 €	177 188 €	248 793 €
2018	766 000 €	98 573 €										

Ce tableau de synthèse permet de comprendre les raisons qui nous ont poussées à réduire nos dépenses de fonctionnement.

Entre 2013 et 2017 nos recettes de fonctionnement ont diminué de près de **18%**, passant de **1.772.328€** à **1.454.425€**. Cette diminution est due à la baisse des dotations de l'État qui était bien évidemment annoncée, mais pas anticipée

Sur la même période (2013 à 2017), sous notre mandat, nous nous sommes attachés à maîtriser nos dépenses en les faisant passer de **1.478.449€** à **1.205.632€**, soit **-18%**, malgré les charges fixes (frais de personnel, électricité, eau, chauffage,...) et le niveau d'endettement de la commune dont nous avons hérité en 2014

Les deux montants en orange dans le tableau, vous laissent présager de la situation financière dans laquelle se serait trouvée la commune sans les mesures que nous avons dû mettre en place pour diminuer les dépenses. C'est « l'effet de ciseau » que nous annonçait l'audit réalisé par le Trésor Public en 2014 à notre arrivée aux affaires communales.

Malgré tout, durant ces 4 premières années de mandat nous avons réalisé pour **1.343.858€** de travaux d'investissement. Malheureusement, beaucoup de travaux d'entretien du patrimoine communal que nous avons dû traiter en urgence.

Dans le même temps nous avons réduit la dette de la commune de **319.802€**, celle-ci passant de **589€** par habitant en 2013 à **390€**, soit près de **200 € de moins par habitant**.

La masse salariale qui avait augmenté de plus de 34% en 6 ans, entre 2008 et 2013, a été réduite de près de 6%, entre 2013 et 2017, tout en s'attachant à maintenir un service de qualité aux usagers (amplitude d'ouverture de la mairie passant de 5 jours/7 à 6 jours/7)

En contrepartie nous sommes amenés à externaliser certains travaux auprès de nos entreprises locales que nous souhaitons privilégier.

Nous devons rester vigilants pour pérenniser cette situation financière encore fragile, compte tenu des perspectives annoncées, et maintenir le cap que nous nous sommes fixés, **pas d'augmentation d'impôts au cours de notre mandat**.

Pour autant, nous engageons des projets structurants pour notre commune tel le restaurant scolaire, les services vétérinaires nous menaçant de fermeture.

De même, la commune souhaite prendre part à l'effort national demandé de réduction de l'empreinte énergétique de nos bâtiments communaux et ainsi diminuer encore nos charges de fonctionnement.

La consommation d'énergie (électricité, gaz et fioul) devrait baisser.

Les associations qui contribuent à animer notre village n'ont pas été oubliées : Entre 2013 et 2017 le montant des subventions versées à celles-ci a progressé de **17%**, passant de **116.267€** à **136.023€**.

Mais il n'y a pas que les subventions. Comme vous pourrez le voir dans le tableau ci-joint, la commune apporte des services importants à nos associations.

#### AIDE A LA DECLARATION D'IMPOTS POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

« L'Association de l'Entente du Vaucluse » organisera une permanence hebdomadaire afin d'accompagner les habitants de Visan de **plus de 60 ans** dans leur démarche au travers de l'ouverture d'un compte sur [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) et d'une adresse mail. Mais également de procéder à leur déclaration de leurs impôts en ligne.

**Permanence tous les mardis de 9h à 12h à la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir de VISAN** à partir du mardi 17 avril jusqu'au mardi 5 juin

L'animateur multimédia de l'association sera accompagné d'une inspectrice des impôts retraité bénévole. Prenez déjà rendez-vous par téléphone auprès de Christine, de la Maison du Tourisme au : **04 90 41 97 25**.

Les associations de Visan sont le poumon de notre vie culturelle, sportive, économique. Beaucoup sont aidées par la commune à travers une subvention mais pas que.... L'aide matérielle de la collectivité est très importante aussi. Jugez-en à travers ce tableau qui reprend les dépenses faites par la commune en 2017

<b>Maison du tourisme</b>	Fonctionnement Personnel Investissement Subvention 2017	Eau, Edf, Téléphone, Fournitures, Réceptions Accueil, ménage Pose d'une alarme Association « Maison du Tourisme et Produits du Terroir de Visan »	3 269.30 € 12 749.83 € 1 505.23 € 20 000 €
<b>Espace J Moulin (3<sup>ème</sup> âge)</b>	Fonctionnement Subvention 2017 Club 3 <sup>ème</sup> âge	Eau, Edf, Petit équipement, Travaux (3143€)	4 467.09 € 400 €
<b>Salle Frédéric Mistral</b>	Fonctionnement	Edf (1 388.35 €), Réparations (1 170 €)	2 757.15 €
<b>Stade Bellevue + Tennis</b>	Fonctionnement Investissement Subvention 2017 JSV Subvention 2017 Tennis-ClubVT	Eau, Edf, Petit équipement, Fourniture, voirie, entretien Pose volets au club-house du tennis	10 635.61 € 642 € 7 500 € 1 100 €
<b>Boulodrome (La Visanaise)</b>	Fonctionnement	Eau, Edf	650.65 €
<b>Boulodrome (Le Marot)</b>	Fonctionnement	Voirie	105.12 €
<b>Espace Gérard Sautel</b>	Fonctionnement Personnel Investissement	Eau, Edf (8 085.58€), Combustibles (15 273.34€), petit matériel, Entretien, Prestations services, Maintenance Ménage Machine à glaçons, Tables, extincteurs	28 556.46 € 5 638.76 € 5 054.82 €
<b>Hôtel de Pellissier</b>	Fonctionnement  Remboursement d'emprunt	Petit équipement, Maintenance (6 858.68 €), Télécom, Frais de nettoyage (vitres)	10 045.78 €  105 017.35 €
<b>Restaurant scolaire</b>	Fonctionnement Subvention 2017 Frep	Maintenance, Télécom (alarme), personnel (6 407.85 €)	7 072.94 € 39 387 €
<b>Ecole Josette Constant</b>	Fonctionnement  Personnel Investissement  Subvention 2017 Subvention 2017 Frep	Eau, Edf (5 682.37 €), Combustibles (10 247.90 €), Petit équipement, Fournitures scolaires (6 196.22 €), Prestation services, Maintenance, budget transport (2 982.37 €), Téléphone (2 096.98€) Atsem, ménage Aspirateur, Matériel sport, vidéoprojecteur, cisaille, mobilier, bâche, trottinettes, draisiennes, climatiseurs Les P'tits Visanais (Association de parents d'élèves) Clacé/Centre de loisirs A noter : subvention CAF → 34 742.30 € subvention MSA → 1 695.71 €	34 523.23 €  64 018.17 € 6 462.34 € 300 € 46 555 €
<b>Médiathèque municipale + maison des associations</b>	Fonctionnement  Personnel Investissement  Subvention 2017 Frep	Eau, Edf, Combustibles, Télécom (1533.51€), Petit matériel, Achat livres, cd.... (5 785.90 €), Prestations services (1 450.14 €), Maintenance (2 885.58 €) Bibliothécaire, ménage Travaux porte d'entrée <u>Pour info</u> : recettes 1 550.45 € (en régie)	18 178.00 €  36 416.69 € 11 204.00 € 3 447 €
<b>Aéro-club du Haut Comtat</b>	Subvention 2017		200 €
<b>CATM Section Visan</b>	Subvention 2017		300 €
<b>Ciné des Nuits d'Été</b>	Subvention 2017		6000 €
<b>Festi-Visan</b>	Subvention 2017		700 €
<b>Lou Blagaïre</b>	Subvention 2017		250 €

#### Services aux associations

Photocopies gratuites à la médiathèque

Mise à disposition gratuite aux associations des installations municipales

Apport de matériel par les services techniques municipaux

Mini-bus municipal à disposition gratuitement des associations.

Service com' de la mairie pour les manifestations des associations :

+ Espace Facebook et site internet de la mairie

+ Site internet (Visan Tourisme) et Espace Facebook de la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir

+ Visan Info Hebdo (chaque semaine), Visan Info (Bulletin municipal tous les 2 mois – agenda des manifestations à la dernière page)

+ 4 lieux physiques de communication pour les associations :  
Mairie, Maison des associations (Frep), Médiathèque municipale, Maison du Tourisme et des Produits du Terroir (Place de la Coconnière)

**Matériel acheté par « Sportez-vous bien à Visan ! »** (service des sports de la commune) mis à disposition des associations :  
2 friteuses, un barnum, une plancha + bouteille de gaz.

## Médiathèque municipale de VISAN

*Un superbe bilan grâce à notre bibliothécaire, Julien VIDAL, et à son équipe dynamique de bénévoles.*

Surface : 330 m<sup>2</sup> (moyenne régionale : 144 m<sup>2</sup>). Système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) et catalogue en ligne.

Elle est membre du réseau des bibliothèques de moins de 10 000 habitants du Département de Vaucluse. A ce titre, elle travaille en collaboration étroite avec le *Service Livre & Lecture*, et respecte les conventions signées avec le Département.

Elle est également membre du réseau de lecture publique *Enclavebiblio*, ayant vocation à regrouper les bibliothèques et points de lecture publique du territoire de la communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan (CCEPPG).

La médiathèque municipale est un service public qui doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires. Ses missions s'inscrivent dans les principes énoncés par la Charte des bibliothèques (Conseil supérieur des bibliothèques, 1991), le Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (1994), le Code de déontologie du bibliothécaire (Association des bibliothécaires français, 2003), et les lois et règlements en vigueur.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Entretien et développer la pratique de la lecture auprès des différents publics. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur des collections pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, mises à jour régulièrement.
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle, le texte, l'image et le son participant à l'enrichissement personnel. La médiathèque est un lieu de diffusion et de médiation, en cela elle contribue à mettre en valeur des thématiques, des œuvres ou des auteurs peu présents dans le circuit commercial.
- Garantir l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies.
- Favoriser la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis scolaires, universitaires ou professionnels.
- Etre un lieu de découvertes, de rencontres, d'échanges et de convivialité dans la commune.

**Vous pourrez trouver le rapport d'activité complet de notre médiathèque municipale sur son site.**



### Fréquentation annuelle

**Emprunteurs : 3568** - Usagers des archives : 65

Autres usagers : 2648

**TOTAL VISITES : 6281** (moyenne nationale des visites dans les bibliothèques couvrant une population de 2000 à 4999 habitants : 5000)

Le taux d'emprunteurs – hors public des collectivités – est de 19,07% de la population (14,9% pour la moyenne régionale<sup>2</sup> et 18 % pour la moyenne nationale<sup>3</sup>).

Le nombre d'emprunteurs et la fréquentation ont augmenté, signes de la vitalité et de l'attrait de la médiathèque.

De la même manière, les 13,55% d'inscrits non résidents dans la commune sont une indication intéressante sur le rayonnement de l'équipement.

Le nombre de prêts est resté stable, et a atteint en 2017, 3,77 prêts par habitant (contre 4,35<sup>3</sup> au niveau national).

Ces chiffres qui ne se trouvent pas dynamisés par la hausse des inscrits, semblent indiquer que les usagers utilisent aussi la médiathèque pour d'autres raisons (lecture sur place, utilisation d'autres services, sociabilité, lieu de transition...).

Il est à noter une baisse du nombre de prêts de livres au profit d'autres supports. La plateforme *Vivre connectés* ne trouve pas son public, peut-être à cause d'une offre ne répondant pas aux attentes et aux pratiques des usagers, et à un accès peu intuitif.

### Merci aux bibliothécaires volontaires!

*«...les volontaires sont indispensables au fonctionnement d'un service de lecture publique dans les petites communes et que ce volontariat implique l'acceptation de contraintes qui doivent avoir leur contrepartie...»*, extrait de la Charte du bibliothécaire volontaire, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1992

Madame Danielle ASSAYAH

Monsieur Jack-Joseph AUBRUN

Madame Sandrine CHAZAL (a arrêté pour cause de déménagement)

Madame Marie-Ange FERRIER

Madame Marie-Josée JARDIN

Madame Marjolaine LEBOURDAIS

Madame Geneviève MEUCCI

Madame Sylvie MOLINIE

Madame Marie-Thérèse de NOBLET

Monsieur Alain PERES

Madame Catherine PETRY

L'association a été créée en juillet 2017. En effet, la municipalité de Visan qui a créé ce lieu avec la volonté d'installer le point tourisme sur la place de la Coconnière ; en effet, l'ancien Office du tourisme à l'Hôtel de Pellissier était trop isolé par rapport à la départementale.

De plus, notre volonté était de pouvoir vendre les produits du terroir de nos producteurs ce qui est impossible avec un statut communal. L'association a pu recruter une personne en capacité de faire ces ventes. La réussite est au rendez-vous comme le démontre le bilan d'activité très riche.

Les débuts ont été laborieux car nous avons bien senti les réticences de certains vigneron, de l'association des vins de Visan. Aujourd'hui, 10 domaines viticoles et la Cave coopérative de Visan sont adhérents de la MTPPT. Deux nouveaux domaines vont adhérer en 2018 (Clos Volabis (Denis VALAYER) et Domaine 7<sup>ème</sup> Clos (David PEYRON)). Seulement 3 domaines n'ont pas adhéré à ce jour sur 16 caves. Nous gardons espoir de les persuader de le faire.

Fréquentation en hausse

Nous sommes passés de 2117 visiteurs en 2016 à 2846 en 2017 alors que l'Office du Tourisme Communautaire a connu une baisse de fréquentation cette année.

**Présentation et vente des vins de Visan au même prix que dans les caveaux de nos producteurs.**

En 2017, 616 bouteilles de vin de Visan ont été vendues.



## État Civil

### Décès

BOYER Jacky  
décédé le 08/01/2018

PEYRE Patrick  
décédé le 02/02/2018

## Une « mutuelle de village » ? Pourquoi ?

Devant le constat d'un nombre croissant de personnes en précarité et en difficulté pour accéder aux soins, la commune de VISAN souhaiterait mettre en place une « Mutuelle de Village ».

Le principe est simple : mutualiser pour faire baisser les dépenses. Ce dispositif permet un accès à une complémentaire à moindre coût avec des prestations de qualité, et permet de proposer un service de proximité.

### Qu'est-ce qu'une « mutuelle de village » ?

Il va s'agir d'un contrat spécifique dont les garanties et les tarifs ont été discutés avec la mairie. Le bulletin d'adhésion reste un contrat individuel régi sous les mêmes conditions que les contrats individuels classiques. Ce dispositif permet aux personnes qui adhèrent ainsi qu'à leur famille de bénéficier d'une couverture santé à moindre coût. La mutualisation du risque permet d'avoir accès à des meilleures garanties

avec des tarifs plus bas.

### Quels sont les avantages de ce type de dispositif ?

La « mutuelle de village » va vous permettre de bénéficier : de prestations et tarifs plus avantageux et donc moins coûteux qu'une couverture classique une qualité de service avec un accès à la couverture maladie.

### Les exceptions à ce dispositif

Suite à plusieurs cas déjà existants, certaines personnes ne seront pas concernées par cette proposition :  
+ les personnes bénéficiant de la CMU  
+ les personnes bénéficiant de l'aide à la complémentaire santé  
+ les salariés qui bénéficieront d'une mutuelle d'entreprise obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Merci de prendre le temps de répondre à ces quelques questions. Vos réponses nous permettront de vous proposer une action adaptée à vos attentes. Vous pourrez ramener ce formulaire dans l'urne disponible dans le hall de la mairie, avant le 30 mars 2018**

Seriez-vous intéressé par ce dispositif ?  Oui  Non

Composition du foyer : nombre d'adultes : ..... âge : .....

nombre d'enfant s(- 18 ans) : ..... âge : .....

Quelles sont les garanties prioritaires dont vous souhaiteriez bénéficier, en les numérotant par ordre de préférence :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Soins médicaux courants et pharmacie            | <input type="checkbox"/> Soins dentaires |
| <input type="checkbox"/> Optique et audition                             | <input type="checkbox"/> Hospitalisation |
| <input type="checkbox"/> Médecines douces (ostéopathes, acupuncteurs...) |  |

Quels critères vous feraient changer de mutuelle ?

- |                                  |  |  |
|----------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Le Prix | <input type="checkbox"/> De meilleures garanties | <input type="checkbox"/> La souplesse du contrat |
|----------------------------------|--|--|

Si vous souhaitez être recontacté pour de plus amples informations merci de laisser vos coordonnées :

Nom :                      Prénom :                      Adresse :

Numéro de téléphone :

## Horaires d'ouverture de la Mairie

Le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.  
Le mercredi de 8h30 à 12h00 Le vendredi de 8h30 à 12h30 Le samedi de 9h à 12h  
Pendant les vacances scolaires (zone B), la mairie sera fermée le samedi matin

Prêt de salles et de matériels : tous les jours

Site : <http://visan-mairie.com/> ou Tél : 04 90 28 50 90 ou fax : 04 90 28 50 99

## Ouverture de la médiathèque municipale

(Maison des associations : 04 90 41 96 31 / 08 77 82 72 84)

Site : <http://visan-mediathèque.com/> Mail : [mediathèque-visan@orange.fr](mailto:mediathèque-visan@orange.fr)

Mardi : 9h à 12h et 16h à 19h Jeudi : 16h à 19h

Mercredi : 10h à 12h et 14h30 à 18h Vendredi : 9h à 12h et 15h30 à 18h

Samedi : 10h à 16h (en journée continue)

Consultation des archives : tous les jours ouvrés



### Permanences de Monsieur le Maire

**Eric PHETISSON**

vous reçoit en Mairie sur  
rendez-vous au

**04.90.28.50.90**

## Calendrier des Manifestations

### MARS

- **Judi 1er** : 18h AG de Lou Blagaire à la salle F. Mistral
- **Vendredi 2** : 21h Pièce de théâtre « Le Café des amies » par les Fêlés de Ste Cécile les Vignes
- **Dimanche 4** : A partir de 13h au stade Bellevue. La JSV reçoit Montoux et Caderousse
- **Du 5 au 7** : Stage de foot de la JSV au stade Bellevue
- **Mercredi 7** : 20h30 Cinéma (Frep) à la salle Frédéric Mistral
- **Judi 8** : 18h30 Réunion de quartier à l'Espace G Sautel (La Tour, La Buissonne, Le Gibard, Piolas..)
- **Mercredi 14** : 8h45 La Coucounière au Frep
- **Du 15 mars au 15 avril** : Expo sur la JSV au café du siècle
- **Samedi 17**  
+ 13h30 Sortie à Loriol (26) AMCV  
+ 20h30 Spectacle de danse (Entrechats et Petits Rats)
- **Dimanche 18**  
+ A partir de 13h au stade Bellevue, la JSV reçoit St Didier et Travaillan  
+ 14h : Loto de l'école à l'E.G.S.
- **Mercredi 21** : 20h30 Cinéma
- **Samedi 24** 19h Le Frep fait son show à l'Espace Gérard Sautel
- **Mercredi 28** : 8h45 La Coucounière au Frep
- **Vendredi 30** : AG des CATM à 15h45 à l'Espace Gérard Sautel

• **Samedi 31** : 20h30 Soirée Chorale (Syndicat d'Initiative) à l'Espace G. Sautel

### AVRIL

- **Mardi 3** : 14h30 Réunion d'information sur les ateliers « Bien vieillir » à l'espace G. Sautel
- **Mercredi 4** : 20h30 Cinéma (Frep)
- **Samedi 7 et Dimanche 8**  
*Toute la journée* : Finale du championnat de Vaucluse de la Boule Lyonnaise  
10h : Puces des couturières (Festi-Visan) à l'Espace Gérard Sautel
- **Dimanche 8** :  
A partir de 13h au stade Bellevue. La JSV reçoit Gadagne et Malemort  
14h30 : Loto du 3ème âge à l'Espace Gérard Sautel
- **Mercredi 11**  
+ 8h45 La Coucounière au Frep  
+ 18h30 Réunion de quartier à l'Espace G. Sautel (Rousseton, La Bastide, La Matte, Serratoris...)
- **Dimanche 15** : 8h15 Sortie à Anduze (30) AMCV
- **Samedi 21** : 10h Tournoi de foot de l'école de foot (U6-U7-U8-U9) au stade Bellevue
- **Dimanche 22** : A partir de 13h au stade Bellevue. La JSV reçoit St Jean de Grès et Althen les Paluds
- **Sa 21 et Di 22** : 9h à 18h Expo-vente de Playmobil (Les P'tits Visanais) à l'Espace Gérard Sautel

### CONCILIATEUR DE JUSTICE

sur rendez vous,  
contacter le

**04 90 36 07 98**

le mardi de 10h à 12h

### ARCHITECTE CONSEIL C.A.U.E.

Sur rendez-vous, contacter  
la Mairie au

**04 90 28 50 90**

### ASSISTANTE SOCIALE

Le 2ème mercredi du mois  
en mairie de 9h00 à 12h00

Prendre rendez-vous  
auprès de l'Espace  
Départemental des  
Solidarités de Valréas

**04 90 35 34 00**

### CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE VALREAS

Corinne TESTUD-ROBERT  
Jean-Marie ROUSSIN

Tous les 2èmes jeudi de  
chaque mois :

**04 90 16 10 35**